

DECISION N° 01/CPM/2022

Le Comité de Politique Monétaire, réuni en sa séance ordinaire du 28 mars 2022 par visio-conférence, après analyse des facteurs de risques pesant sur la stabilité monétaire et des développements observés sur le marché monétaire, d'une part, et au regard des perspectives macroéconomiques de la CEMAC à court et moyen termes, d'autre part, décide :

D'une part, de relever :

- ✓ Le Taux d'Intérêt des Appels d'Offres de 3,50 % à 4,00 % ;
- ✓ Le Taux de la facilité de prêt marginal de 5,25 à 5,75 %.

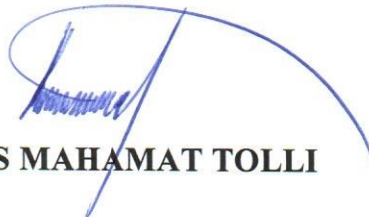
D'autre part, de maintenir inchangés :

- ✓ Le Taux de la facilité de dépôt à 0,00 % ;
- ✓ Les coefficients des réserves obligatoires à 7,00 % sur les exigibilités à vue et 4,50 % sur les exigibilités à terme.

Cette décision prend effet à compter de sa date de signature. /-

Fait à Yaoundé, le 28 mars 2022

Le Président du Comité de Politique Monétaire,



ABBAS MAHAMAT TOLLI

RESUME DES DECISIONS

Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) a tenu sa première session ordinaire de l'année 2022 par visioconférence, sous la présidence de Monsieur ABBAS MAHAMAT TOLLI, Gouverneur de la BEAC, son Président statutaire.

Etaient présents :

Membres délibérants :

Mmes. ANDEME OBIANG Genoveva
OMPORO ENOUANY Félicité Célestine

MM. ALI CHAÏBOU
ALILI Patrick Romuald
BECHIR DAYE
EKOMIE Jean-Jacques
FEIGOUTO Augustin
FLEURIET Vincent
IDRISS AHMED IDRISS
NGAKOUMDA Gabriel
NSOM Blaise Eugène
PANZOU BAYONNE Dieudonné
PREVOST Guillaume

Messieurs EVOU MEKOU Dieudonné, Vice-Gouverneur et Président Suppléant, OUANZIN Maurice Christian, Secrétaire Général de la COBAC, GUEDON Désiré, Secrétaire Général, FEIMONAZOUI Bienvenu Marius Roosevelt, Directeur Général du Contrôle Général et ONDAYE EBAUH Cédric, Directeur Général de l'Exploitation, participaient aux délibérations.

Monsieur EBE MOLINA IVAN BACALE, Directeur Général des Etudes, Finances et Relations Internationales, rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le projet d'ordre du jour de la réunion comportait cinq points, à savoir :

- 1. Procès-verbaux des sessions extraordinaire et ordinaire respectivement du 25 novembre et du 20 décembre 2021**

2. **Suivi des recommandations et résolutions du CPM**
3. **Rapport sur la politique monétaire**
4. **Communiqué de presse**
5. **Divers**

Les décisions suivantes ont été prises au cours de la réunion :

PREMIERE DECISION

Le Comité de Politique Monétaire de la BEAC, réuni en session ordinaire le 28 mars 2022 par visioconférence, prend acte de l'état d'exécution de sa matrice des résolutions et recommandations.

DEUXIEME DECISION

Le Comité de Politique Monétaire, réuni en sa séance ordinaire du 28 mars 2022 par visio-conférence, après analyse des facteurs de risques pesant sur la stabilité monétaire et des développements observés sur le marché monétaire, d'une part, et au regard des perspectives macroéconomiques de la CEMAC à court et moyen termes, d'autre part, décide :

D'une part, de relever :

- ✓ Le Taux d'Intérêt des Appels d'Offres de 3,50 % à 4,00 % ;
- ✓ Le Taux de la facilité de prêt marginal de 5,25 à 5,75 %.

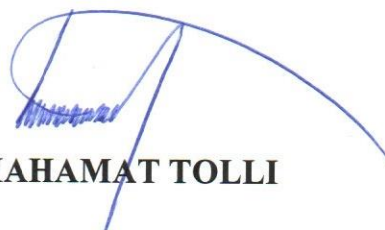
D'autre part, de maintenir inchangés :

- ✓ Le Taux de la facilité de dépôt à 0,00 % ;
- ✓ Les coefficients des réserves obligatoires à 7,00 % sur les exigibilités à vue et 4,50 % sur les exigibilités à terme.

Cette décision prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Yaoundé, le 28 mars 2022

Le Président du Comité de Politique Monétaire,



ABBAS MAHAMAT TOLLI